



La séance, qui a été fixée au jeudi 31 juillet au Sénat de la République pour modifier la loi électorale 2013, n'a pas eu lieu, faute de quorum.

Treize sénateurs sur vingt ont répondu présent au deuxième appel nominal alors que la présence de 16 sénateurs est nécessaire pour obtenir le quorum.

« Selon les règlements intérieurs du Sénat après deux appels nominaux, il n'y a pas de quorum je déclare levée la séance », a lâché, d'un ton calme et déçu, le président du Grand corps, le sénateur Simon Dieuseul Desras, qui, avait programmé la séance depuis plus d'une semaine.

Ayant le pouvoir de convocation sur ses collègues, Simon Dieuseul Desras, a demandé aux absentéistes d'assumer leur responsabilité face à la situation [fragile] à laquelle le pays pourra faire face si les élections ne sont pas organisées cette année.

Alors que le problème de quorum a été posé, plusieurs sénateurs du groupe des six, se réclamant de l'opposition, ont été présents aux abords de la salle de séance du Sénat et ont même donné, après, des interviews aux journalistes pour expliquer leur décision de bouder la

Haïti-Élections: Une séance sur l'amendement de la loi électorale encore ratée au Sénat

Écrit par SFD/HPN
Vendredi, 01 Août 2014 10:47

séance.

« Notre position de départ ne change pas. Il faut un CEP formé sur la base de l'article 289 de la Constitution, avant de modifier la loi électorale », a réagi le sénateur Moïse Jean-Charles du groupe des six.

« Nous sommes pour les élections, mais il faut que les normes soient respectées convenablement », a rappelé le parlementaire,.

Pierre-Louis Lucien Dérex et Maxime Roumer – l'un malade, l'autre en voyage (sic) – deux sénateurs, qui supportent le gouvernement, ont été absents lors de la séance qui s'était pourtant révélée importante pour faciliter une issue à la crise électorale.

Le président de la République, Michel Joseph Martelly, a toujours indexé les sénateurs du groupe des six, qui, selon lui, constituent un obstacle à l'organisation des élections fixées au 26 octobre de cette année.

La Chambre des députés a déjà voté, depuis le 1er avril 2014, les modifications des articles qui ont été proposées par le chef de l'Exécutif en vue de l'organisation des joutes.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com